

MARCHE COMPLEMENTAIRE à conclure avec la MAISON de la HOGUE & GUEZE

M. le Maire donne lecture de la lettre de la Maison de la HOGUE & GUEZE.

Saint-Denis, le 23 Mars 1950

Monsieur le M A I R E
- SAINT-DENIS -

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, facture définitive relative à la livraison, à la Commune de Saint-Denis, de deux bennes SEMAT avec, en annexe, les pièces justificatives.

Le Marché primitif était prévu pour une somme de 1.200.000 Frs CFA, représentant la valeur de la fourniture, C.A.F. POINTE des GALETS.

Cette somme de 1.200.000 francs était faite sous réserve de toute modification de Paris, de frêt ou de prix industriel en France.

La facture de 1.734.508.-- représente la valeur des deux bennes rendues à Saint-Denis, toutes taxes et droits acquittés, ainsi qu'en font les factures complémentaires, jointes au dossier.

Ces deux bennes étant les premières introduites dans le Département, nous avons consenti, à titre exceptionnel, à ne prendre qu'une marge bénéficiaire réduite, en faveur de la Ville de Saint-Denis.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour que le solde du Marché nous soit réglé le plus rapidement possible.

En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération./.

Signé: ILLISIBLE.

P.S. - Dès que le Marché complémentaire sera établi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous retourner les pièces justificatives nécessaires à notre comptabilité.

M. GAUVIN demande si la somme de 534.508 Frs n'est que pour les frais.

M. LAWSON. - Tous ceux qui sont dans le commerce savent les frais très élevés qu'occasionne le transport des marchandises de la Pointe des Galets à Saint-Denis.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le vote de la somme de CINQ CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT HUIT FRANCS (534.508 Fr) pour marché complémentaire à passer avec la Maison de la Hogue et Guézé. Ce crédit sera inscrit au budget additionnel de l'exercice courant.

Adopté à la majorité.

*Lu et soumis à l'approbation de M. le Maire
le 27/3/50
R. le Secrétaire Général
le Chef de la Division de l'équipe
Signé: Gavarni*

*Approuvé
St Denis le 27/3/50
le Secrétaire Général
Département
Signé: Boggi*